DÉLIBÉRATIONS

N° 2023/090/7.4 **Feuillet n°105**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 11 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Hautefort, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**37**
Votants :	**46**
Pour :	**46**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie CHANQUOI, Patrick GAGNEPAIN, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire ADOUX, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Mattia TRENTEMONT, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Sabine BOUTINAUD, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Dominique DURUY représentée par Gilles COZANET, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Bernadette MERLIN représentée par Marie-France MOUTIER, Annie DELAGE représentée par Daniel DEVAUX, Sébastien LUNEAU représenté par Béatrice ROLLAND, Claude SAUTIER représenté par Didier CONSTANT,

Excusés : Sylviane GRANDCHAMP excusée donne pouvoir à Jean-Louis PUJOLS, Bertrand CAGNIART excusé donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Patricia FLAGEAT, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI excusé donne pouvoir à Francine BOURRA, Roland MOULINIER excusé donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Daniel BARIL excusé donne pouvoir à Jean-Marie CHANQUOI, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY excusé donne pouvoir à Fabien JAUBERT, Coralie DAUBISSE excusée donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Isabelle DUPUY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU excusée donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Sabine BOUTINAUD.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Attribution de subventions aux entreprises

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu le SRDEII approuvé en date du 24 aout 2020.

Vu la délibération du 4 novembre 2019, dans le cadre de la convention SRDEII (Schéma Régional de Développement économique avec la Région Nouvelle Aquitaine.

AR Prefecture

024-200041150-20230911-DE2023090-DE
Reçu le 14/09/2023

Nos imprimés sont produits par l'abréguc imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod 540331 - 09/10

Vu la délibération du 18 septembre 2019 adoptant un règlement d'interventions en faveur des entreprises en phase de création, développement ou de transmission.

Considérant les demandes exprimées par les entreprises dont le siège social est situé sur le territoire de la Communauté de Communes,

Considérant le formulaire renseigné par le demandeur dans le cadre de sa demande d'aide et les pièces fournies par celui-ci,

Considérant que cette subvention sera imputée sur le Budget principal 2023 au compte 20422.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'ACCORDER des subventions** à 5 entreprises dans le cadre de leurs projets d'investissement dont le détail figure ci-dessous :

Entreprise
Raison sociale : MENUISERIE LAPOUGE Activité : Menuiserie Nom – Prénom du Dirigeant : M. LAPOUGE Sébastien Adresse : 18 avenue du 8 mai 1945 – 24 570 Le Lardin Saint Lazare Projet d'investissement : Achat de matériel + Enseigne commerciale Montant total de l'investissement : 9 008.25 € HT Règlement d'Intervention SRDEII : **Soutenir le commerce et l'artisanat - Axe 3** Assiette subventionnable : 9 008.25 € HT Taux d'intervention : 30 % Montant de la subvention : **2 252.05 €**

Entreprise
Raison sociale : J2M PIZZA & CO Activité : Restauration en libre-service par distribution automatisée Nom – Prénom du Dirigeant : M. ROUSSIGNE JULIEN Adresse : 22 av Victor Hugo – 24120 Terrasson-Lavilledieu Projet d'investissement : Création d'un laboratoire de confection + matériel frigorifique + travaux de rénovation du local Montant total de l'investissement : 36 333.95 € HT Règlement d'Intervention SRDEII : **Soutenir le commerce et l'artisanat - Axe 3** Assiette subventionnable : 36 333.95 € HT Taux d'intervention : 30 % Montant de la subvention : **10 900.20 €**

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023090-DE
Reçu le 14/09/2023

Entreprise
Raison sociale : MAURY CROSS 24
Activité : Salle de sport – Méthode de fitness exclusive sur la Dordogne
Nom – Prénom du Dirigeant : MAURY Anthony
Adresse : 78 avenue Victor Hugo – 24 120 Terrasson-Lavilledieu
Projet d'investissement : Création de l'activité : primo investissement.
Montant total de l'investissement : 40 945.88 € HT
Règlement d'Intervention SRDEII : **Soutenir le commerce et l'artisanat - Axe 3**
Assiette subventionnable : 40 213.75 € HT
Taux d'intervention : 30 %
Montant de la subvention : **12 064.15 €**

Entreprise
Raison sociale : SASU – AUTO-PASSION TERRASSON
Activité : Garage Automobile – Grossiste Automobile
Nom – Prénom du Dirigeant : IGUACEL-LISA Guillaume
Adresse : 584 Rte Jean Aymard – 24 120 Terrasson-Lavilledieu
Projet d'investissement : Création de l'activité : primo investissement en matériel professionnel : pont élévateur, compresseur...
Montant total de l'investissement : 9 540.20 € HT
Règlement d'Intervention SRDEII : **Soutenir le commerce et l'artisanat - Axe 3**
Assiette subventionnable : 9 540.20 € HT
Taux d'intervention : 30 %
Montant de la subvention : **2 862.00 €**

Entreprise
Raison sociale : SAS L'EAU CLAIRE
Activité : HÔTEL AU PÉRIGORD NOIR
Nom – Prénom du Dirigeant : M. / MME BARRE Laurent et Claire-Alix
Adresse : 395 Rte de la Genèbre - 24 390 Hautefort
Projet d'investissement : Création de supports de communication : logo, panneaux publicitaires, mise à jour du site web...
Montant total de l'investissement : 2 865.24 € TTC
Règlement d'Intervention SRDEII : **Soutenir le commerce et l'artisanat - Axe 3**
Assiette subventionnable : 2714.25 € TTC
Taux d'intervention : 25 %
Montant de la subvention : **678.55 €**

*montant maximum règlementaire autorisé par l'Europe

AR Prefecture

024-200041150-20230911-DE2023090-DE
Reçu le 14/09/2023

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Réf. 540331 - 09/10 Fabrègue

- **DE NOTER** que le montant des subventions est basé sur des devis. Si le montant des factures s'avère plus bas, le versement final du solde de la subvention sera proratisé. Il sera possible de verser un acompte de subvention sur production de premières factures, au prorata.

- **D'ARRETER** le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté de Communes

- **DE GARANTIR** la complémentarité des interventions économiques de la Communauté de communes avec celles de la Région.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à dire, faire et signer tout acte en relation avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 13/09/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20230911-DE2023090-DE
Reçu le 14/09/2023